

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

ICP - Institut de criminologies et de droit pénal
de Paris

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 15/04/2024



Au nom du comité d'experts :

Jean-Baptiste Perrier, Président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean-Baptiste Perrier, Aix-Marseille Université

Experts : Mme Coralie Ambroise-Casterot, Université Côte d'Azur
Mme Nathalie Collain, Centre national de la recherche scientifique – CNRS, Montpellier
Mme Carine Jallamion, université de Montpellier

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Isabelle Bon-Garcin

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Institut de criminologies et de droit pénal de Paris
- Acronyme : ICP
- Label et numéro : EA 16
- Composition de l'équipe de direction : Directeur : M. Didier Rebut (direction administrative et scientifique) ; Directeur-adjoint : M. Édouard Verny (assistance au directeur dans la direction administrative et scientifique et remplacement du directeur en cas d'empêchement) ; Directrice des études : Mme Carole Hardouin-Le Goff (gestion des formations, diplômes et certificats sous l'autorité du Directeur et du Directeur-adjoint)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris est une unité de recherche spécialisée en droit pénal et en criminologie.

Ses thématiques sont les suivantes :

- droit pénal (général, spécial, droit pénal des affaires, procédure pénale),
- criminologie.

L'approche de ces thématiques s'opère tant en droit interne, qu'en droit européen et international.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Institut de criminologie de Paris a été fondé en 1922 par Emile Garçon. Il a ensuite été dirigé par Henri Donnedieu de Vabres, puis par Gaston Stefani et par Jean-Claude Soyer. Devenu Institut de criminologie et de droit pénal de Paris, il a célébré son centenaire en 2022.

Il est installé au 12 Place du Panthéon, 75005 Paris

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP) n'a pas de lien avec une structure fédérative de recherche ou une plateforme, inexistante au niveau de l'établissement. L'ICP ne participe pas à des projets issus du PIA, ces derniers ne semblant pas développés au niveau de l'établissement.

L'ICP collabore avec plusieurs autres centres de l'Université Paris-Panthéon-Assas, notamment le Centre Thucydide et le Centre de recherche des droits humains, pour l'organisation de manifestations scientifiques récurrentes, mais aussi avec le Laboratoire de sociologie juridique.

L'ICP collabore également avec des unités de recherche d'autres universités, pour l'organisation de manifestations ponctuelles, ou encore avec certaines institutions, telles que la Cour de cassation ou la Direction de l'administration pénitentiaire.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	4
Maîtres de conférences et assimilés	5
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	2
Sous-total personnels permanents en activité	11
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	2
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	21
Sous-total personnels non permanents en activité	23
Total personnels	34

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS 2	8	0	2
AUTRES	1	0	0
Total personnels	9	0	2

AVIS GLOBAL

L'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP) est incontestablement une unité de grande renommée en droit pénal, reconnue aux niveaux national et international. Cette reconnaissance repose pour une grande partie sur l'histoire de l'ICP, mais aussi sur ses enseignants-chercheurs qui bénéficient d'un fort rayonnement national et international, ainsi que sur de solides réseaux.

La production scientifique des membres de l'unité est qualitativement et quantitativement importante, ce qui fait de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris une référence incontestable. Toutes les branches du droit pénal (général, spécial, des affaires) et de la procédure pénale sont couvertes par les membres de l'unité et leur production constitue un apport significatif aux connaissances en droit pénal. Aux côtés des nombreux articles et contributions, on peut relever, entre autres, les ouvrages de procédure pénale, de droit pénal général, ou de droit pénal international chez Dalloz, mais aussi les manuels de droit pénal spécial, de criminologie, ou de droit pénal des affaires chez LexisNexis, ou encore le manuel de droit pénal général chez Lextenso. Le champ de la criminologie était jusqu'à une période récente moins investi, mais l'arrivée d'un nouveau membre et la conduite de travaux doctoraux sur cette thématique devrait permettre de valoriser les recherches conduites.

Plusieurs enseignants-chercheurs siègent également dans des comités de rédaction [comité scientifique de la revue «Semaine juridique — édition générale», responsabilité scientifique de la revue «Gazette du Palais», codirection de la revue «Communication — Commerce électronique»] et participent activement à des sociétés savantes, comme l'Association française de droit pénal.

Par ailleurs, les manifestations scientifiques de l'unité portent sur des problématiques contemporaines, ce qui accroît l'influence de la recherche conduite sur les débats de société, d'autant que ces travaux sont diffusés dans des supports variés et académiquement reconnus (Dalloz, LGDJ, LexisNexis). On relève ainsi, parmi les

manifestations d'envergure, un colloque sur le secret professionnel de l'avocat associant étroitement la pratique (14 octobre 2021), un colloque sur les infractions sexuelles à l'épreuve du numérique, portant sur un sujet susceptible d'intéresser le grand public (9 novembre 2021), ou encore, et surtout, le colloque du centenaire de l'ICP sous le haut patronage du Président de la République (29-30 septembre 2022), fait marquant de la période d'évaluation.

Les publications en langue étrangère sont néanmoins peu nombreuses. Le rayonnement international des membres de l'unité est également limité et surtout très inégalement réparti.

Il ressort donc que malgré un nombre d'enseignants-chercheurs limité (9), un nombre de doctorants également limité (21) et des ressources budgétaires relativement modestes (entre 22 et 44 K€ selon les années), l'unité a un très fort rayonnement scientifique et participe à la production du savoir dans ses domaines de recherche. Les relations avec les tutelles sont excellentes et le comité tient à saluer la parfaite cohésion de l'unité avec la nouvelle équipe de direction et l'excellent état d'esprit qui semble régner entre les membres.

La renommée de l'ICP repose surtout sur des recherches individuelles, la recherche collective étant en effet moins investie, limitée aux colloques et aux manifestations scientifiques. Ce constat doit d'une part conduire la nouvelle direction de l'unité à être vigilante, au cours de la prochaine période d'accréditation, en veillant à ce que la production scientifique de l'unité soit maintenue à ce haut niveau de visibilité, particulièrement à la suite du départ d'un de ses membres et compte tenu de l'apport significatif de professeurs émérites à la production de l'unité. La direction peut ici s'appuyer sur l'implication des nouveaux membres, mais aussi sur la possibilité d'associer plus encore les doctorants aux recherches menées. Pour ce qui est des doctorants, l'unité est attractive, grâce aux conditions de travail offertes et la proximité avec les enseignants-chercheurs, mais elle pourrait être renforcée, notamment par une plus grande implication des doctorants dans les travaux de recherche de l'unité.

Ce constat peut d'autre part conduire la direction de l'unité à explorer les possibilités offertes de fédérer les membres autour de projets communs, à l'instar du colloque du centenaire, mais aussi autour de projets au long cours, notamment par des réponses à des appels à projets, afin de soutenir le rayonnement de l'unité de recherche. Le comité note d'ailleurs en ce sens que l'unité a récemment obtenu un contrat de recherche en collaboration avec la juridiction interrégionale spécialisée de Paris et financé par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), témoignant ainsi de la volonté de la nouvelle direction d'explorer plus largement les champs de la recherche collective.

Enfin, il convient d'observer que de nombreuses thématiques de recherche de l'unité résonnent assez fortement avec certains débats de société, que ce soit les débats relatifs aux infractions sexuelles, à l'irresponsabilité pénale, au secret professionnel, ou d'autres encore. L'unité en tire parfois profit et de diverses manières (collaboration avec des institutions publiques, expertises multiples), et les actions entreprises pourraient être intensifiées. La formalisation de partenariats ou encore l'obtention de contrats de recherche financés dans cette perspective permettrait de développer plus encore les ressources propres de l'unité et donc ses moyens d'actions, notamment afin d'accroître ses interactions avec le monde non académique, mais aussi de développer une politique internationale, par l'accueil de collègues étrangers ou par le soutien à la mobilité de ses membres.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

L'évaluation de l'unité pour la période formulait plusieurs recommandations et points de vigilance, qu'il est possible de rassembler en quatre axes :

- L'unité était invitée à se doter de statuts ;
- L'unité était invitée à renforcer la représentation de la criminologie ;
- Il était recommandé de renforcer l'attractivité du droit pénal auprès des candidats au doctorat, de renforcer l'encadrement des doctorants et d'inciter les membres de l'unité à soutenir une HDR ;
- L'unité était invitée à développer son ouverture à l'international, à renforcer ses relations avec les partenaires étrangers et à formaliser ses relations avec les praticiens du droit.

Le comité d'expert relève la volonté de la direction de prendre en compte les remarques émises, tout en reconnaissant quelques insuffisances, imputées à l'arrivée récente de cette nouvelle équipe.

Pour son organisation, l'unité s'est dotée de statuts, répondant ainsi à la recommandation. Ces statuts prévoient les règles de fonctionnement et la répartition des responsabilités. Par ailleurs, l'unité s'est dotée d'un site internet au cours de la période de référence, répondant ici à une autre recommandation.

Quant aux thématiques abordées, l'unité de recherche compte désormais en son sein une enseignante-chercheuse spécialisée en criminologie ; plusieurs manifestations scientifiques ont été organisées en lien avec cette thématique, répondant ainsi aux recommandations faites.

En matière d'attractivité, tant la direction, que les tutelles et les membres de l'unité soulignent les difficultés liées à l'attractivité du doctorat en droit, difficultés qui ont persisté au cours de la période de référence, comme l'atteste la volumétrie (13 thèses soutenues au cours de la période de référence, et 21 thèses en cours, pour quatre encadrants « actifs » et deux encadrants émérites), et qui n'ont pas permis de répondre à la recommandation. Pour ce qui est de l'encadrement des doctorants, des échanges informels et réguliers avec les doctorants sont permis par la proximité des espaces de travail au sein de l'unité. La recommandation est donc partiellement mise en œuvre, car il serait possible d'impliquer plus encore les doctorants dans les activités de recherche. Enfin, dans le domaine des soutenances d'HDR, aucune n'a été soutenue au cours de la période de référence ; la recommandation n'a donc pas été suivie, mais la direction de l'unité annonce deux soutenances prochaines.

Pour ce qui est de l'environnement de la recherche, de nombreux travaux et manifestations scientifiques ont été conduits en lien avec des thématiques européennes ou internationales, ce qui peut être regardé comme une réponse partielle à la recommandation. Enfin, une certaine formalisation des partenariats étrangers ou avec les praticiens du droit est annoncée, notamment avec la signature d'une convention avec le parquet général de la cour d'appel de Paris ou avec l'organisation de manifestations avec la Cour de cassation à l'occasion desquelles le partenariat est mis en évidence, répondant ainsi à la recommandation formulée en ce sens.

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Les objectifs scientifiques poursuivis par l'unité sont clairement identifiés, à savoir développer une activité plus importante en matière de manifestations scientifiques et de diffusion du savoir auprès des étudiants. Cet objectif traduit un engagement fort de la nouvelle direction puisque douze manifestations scientifiques ont été organisées depuis sa prise de fonction. L'ICP entend également associer l'ensemble des membres de l'unité à ces manifestations, en impliquant plus particulièrement les collègues maîtres de conférences, notamment afin de valoriser leurs travaux et accroître leur rayonnement.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les moyens de l'unité proviennent essentiellement des dotations annuelles de l'université, d'un montant moyen de 18 K€ (20 K€ en 2022). Le volume de ressources propres reste modeste (de 4 K€ en 2017 à 14 K€ en 2022). Par ailleurs, l'unité a recours au BQR pour le financement de manifestations de grande envergure, voire à des financements issus de partenariats avec des organismes privés.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le fonctionnement de l'unité repose sur une direction composée du directeur, du directeur adjoint et de la directrice des études, qui peut s'appuyer sur un conseil de laboratoire pour la définition des orientations scientifiques et axes de recherche de l'unité. Conformément aux recommandations du précédent rapport, l'ICP s'est doté de statuts en 2019, a mis en place un conseil de laboratoire, et alimente un site internet pour améliorer la visibilité de l'unité et de son fonctionnement. Les échanges et les remontées d'informations sont fluides, du fait d'une direction très accessible et à l'écoute des objectifs et des besoins tant de la communauté scientifique que des personnels administratifs.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'évaluation menée par le comité d'experts permet de conclure à une bonne lecture par l'unité de son environnement de recherche et une volonté d'augmenter sa visibilité par la diversité et l'envergure de ses manifestations scientifiques.

Afin de soutenir cette démarche, l'unité peut s'appuyer sur plusieurs membres de l'unité qui ont été sollicités comme experts (notamment par le ministère de la Justice) en vue de participer à diverses réflexions.

Avec l'arrivée d'un membre travaillant plus spécifiquement sur la thématique de la criminologie, l'unité peut atteindre ces objectifs, en associant l'ensemble des membres à sa stratégie scientifique.

Points faibles et risques liés au contexte

La taille de l'unité et les moyens pourraient être une difficulté entravant la stratégie mise en œuvre. Le dynamisme de la nouvelle direction doit être soutenu par l'ensemble des membres et il peut y avoir un risque d'essoufflement. On note toutefois que plusieurs manifestations (sur le secret professionnel de l'avocat ou encore sur les infractions sexuelles) ont été organisées en partenariat avec d'autres unités de recherche d'autres établissements, ce qui permet de limiter ce risque.

Il serait possible de renouveler ces expériences, voire d'organiser des manifestations et des projets scientifiques avec d'autres unités de l'établissement.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

La situation géographique de l'ICP et son positionnement au sein de l'université créent des conditions favorables à de nombreuses interactions avec d'autres centres de recherche de l'université (Centre Thucydide, Centre de recherche des droits humains) et un accès privilégié à une bibliothèque comprenant des ressources documentaires qui est régulièrement enrichie avec de nouveaux ouvrages.

Les ressources financières, en évolution entre 2017 (22 K€) et 2022 (34 K€), du fait d'une légère progression des ressources propres (4 K€ en 2017, 14 K€ en 2022), permettent au laboratoire d'organiser sans difficulté de nombreuses manifestations et des achats pour la bibliothèque (en moyenne 3 K€/an).

Une politique en matière de locaux, qui met des espaces à disposition des enseignants-chercheurs et des doctorants, crée des conditions de travail agréables pour les membres de l'unité, et un esprit de cohésion souligné par tous les personnels.

Points faibles et risques liés au contexte

Un volume plus important de ressources propres permettrait plus d'autonomie et de possibilités à l'unité pour financer les manifestations scientifiques, des contrats postdoctoraux qui participeraient à la dynamique scientifique, d'autant que les doctorants ne disposent pas tous, actuellement, de financements (1/4 des doctorants du laboratoire concernés). Des partenariats avec des organismes publics ou privés pourraient être envisagés, compte tenu des thématiques développées.

Une politique encourageant les membres de l'unité à répondre aux appels à projets est envisageable, avec le soutien du personnel recruté à cet effet au sein de la Direction de la Recherche de l'université.

D'un point de vue organisationnel et afin de faciliter les échanges entre les deux personnels administratifs, le laboratoire pourrait — si la configuration des bureaux le permet — chercher une solution pour rapprocher les bureaux, actuellement très éloignés.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité s'est dotée de statuts en 2019, qui précisent l'organisation de la vie scientifique et les orientations scientifiques de l'ICP, avec la mise en place d'un conseil de laboratoire.

L'unité respecte les instructions de la tutelle en matière de ressources humaines ; les personnels BIATSS ont des fiches de postes et sont conviés annuellement aux entretiens d'activités. Ils bénéficient de formation sur les outils et applications du quotidien (outils de scolarité/logiciel Apogée/gestion de plannings...). Des demandes de formation aux gestes de 1er secours ont également été formulées.

La parité est relativement bonne au sein du corps des enseignants-chercheurs (trois enseignants-chercheurs masculins/six enseignantes-chercheuses féminines).

L'unité a pris des décisions liées au développement durable et à la responsabilité sociétale (diminution des coûts de transports, achat de matériel de visioconférence performant et recours aux visioconférences pendant les conférences, diminution des abonnements papier à la bibliothèque).

Points faibles et risques liés au contexte

Les compétences du conseil de laboratoire restent limitées aux orientations scientifiques et axes de recherche de l'ICP et pourraient être étendues à des discussions sur les orientations en matière de pilotage financier (moyens de l'unité, bilans, gestion des ressources humaines).

Il n'y a pas de représentant des personnels administratifs au conseil de laboratoire, ce qui pourrait être le cas malgré leur faible nombre (deux). Par ailleurs, les représentants des doctorants, prévus à l'article 3 des statuts, doivent être élus le plus rapidement possible.

Si les actions pour un meilleur respect de l'environnement sont liées aux sensibilités individuelles, des incitations pourraient être engagées par la direction afin de créer des initiatives collectives dans ce domaine, dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale.

Enfin, la direction de l'unité doit attacher une attention particulière à la qualité des dossiers de promotion des personnels administratifs, dont les compétences professionnelles et le dévouement fait l'objet d'un consensus.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'unité bénéficie d'une reconnaissance académique indéniable qui se mesure par les responsabilités scientifiques de ses membres, par leurs participations nombreuses à des manifestations scientifiques, mais aussi par le bon taux de réussite des docteurs à la qualification comme maître de conférences ou, par la suite, au concours d'agrégation. L'évaluation réalisée par le comité d'experts met en exergue trois points significatifs. Le premier est la volonté d'ouverture à international, qui pourrait être intensifiée. Le deuxième est une faible attractivité au regard du nombre de doctorants inscrits. Le dernier est la très faible part de la recherche collective, s'entendant de la réponse à des appels à projets.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Le point le plus fort de l'unité tient à la reconnaissance académique et scientifique de ses membres. La liste des publications l'atteste, l'activité des membres de l'unité est très soutenue et répartie de façon assez homogène. De plus, de nombreuses manifestations scientifiques ont été organisées par l'unité au cours de la période de référence, ce qui en souligne le dynamisme, et on relève de ce point de vue une attention portée au rayonnement de ces manifestations, particulièrement au cours des derniers mois de la période d'évaluation : le colloque sur le secret professionnel de l'avocat associant étroitement la pratique et ouvert par le garde des Sceaux (oct. 2021), le colloque sur les infractions sexuelles à l'épreuve du numérique (nov. 2021), le colloque sur la place du droit de l'Union européenne en droit pénal (juin 2022), et surtout le colloque du centenaire de l'ICP sous le haut patronage du Président de la République, fait marquant de la période d'évaluation (29 et 30 sept. 2022). La qualité des invités et la diversité des chercheurs (français ou étrangers) témoignent de l'attractivité de l'unité et de sa contribution à la recherche.

Plus encore, plusieurs membres de l'unité occupent des fonctions de direction scientifique dans des revues juridiques et des collections de premier plan (comité scientifique de la revue *Semaine juridique* — édition générale ; responsabilité scientifique de la revue *Gazette du Palais*, codirection de la revue *Communication — Commerce électronique*, co-direction de la collection Bibliothèque de sciences criminelles, aux éditions Lextenso).

Par ailleurs, plusieurs de ses membres ont été sollicités dans les instances nationales, notamment d'évaluation (telle que le CNU), que dans les sociétés savantes (telle l'Association française de droit pénal). Plusieurs de ses membres sont régulièrement invités dans des colloques organisés en France, mais aussi à l'étranger.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

La direction de l'unité souligne sa volonté d'assurer aux doctorants et aux jeunes docteurs un cadre de travail adéquat, par l'accès libre aux locaux et à la documentation. De ce point de vue, les conditions de travail des doctorants, en proximité immédiate avec les membres de l'équipe, sont un point fort indéniable, en ce qu'elles permettent à ces doctorants de bénéficier de conseils et d'un encadrement de qualité.

S'ajoute à ces éléments le fait que les doctorants ont la possibilité de publier leurs travaux de recherche, notamment dans les revues et collections dirigées par les membres de l'unité.

Par ailleurs, l'accompagnement des jeunes docteurs désireux d'entreprendre une carrière universitaire est utile, on relève ainsi cinq docteurs qualifiés par le CNU sur la période de référence (sur treize thèses soutenues).

Enfin, la direction de l'unité indique vouloir développer l'accueil de chercheurs invités étrangers et évoque un séjour de recherche en cours. La mise à disposition des moyens de l'unité pour les chercheurs invités est à nouveau un élément positif qui renforce son attractivité.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Au cours de la période d'évaluation, l'unité n'a pas obtenu de projet de recherche financé et ne semble d'ailleurs pas avoir candidaté. La direction de l'unité indique un changement de stratégie avec des démarches entreprises pour répondre à des appels et participer à des recherches compétitives.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Sans objet dans le domaine.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Malgré l'organisation de manifestations scientifiques à dimension européenne ou internationale, particulièrement depuis la fin de l'année 2021, notamment un colloque sur la place du droit de l'Union européenne en droit pénal, le rayonnement international des membres de l'unité reste limité et surtout très inégalement réparti. Ainsi, et malgré la qualité de l'équipe et du rayonnement scientifique de ses membres, peu d'entre eux ont participé à des manifestations scientifiques à l'étranger et le nombre de publications en langues étrangères ou dans des revues internationales est très limité.

Par ailleurs, la composition de l'unité fait apparaître un risque, somme toute relatif, lié au départ de l'un de ses membres, qui avait un rayonnement académique important, et la présence de deux professeurs émérites, eux aussi au fort rayonnement et qui participent à la production scientifique et à son haut niveau de visibilité. Les nouveaux membres de l'unité (l'une d'entre eux a d'ailleurs déjà une forte activité de publication et une grande reconnaissance académique), mais aussi l'implication des doctorants permet toutefois de réduire le risque d'une perte de visibilité.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Si les doctorants bénéficient d'un cadre de travail adéquat, le nombre des doctorants (21) reste encore limité. S'il renvoie à cette crise des vocations bien plus large, il reste que l'attractivité de l'unité de recherche doit être renforcée. On peut sur ce point noter une assez faible implication des doctorants dans les travaux de recherche de l'unité. On note par ailleurs qu'il n'y a pas d'action spécifiquement menée en direction des doctorants, voire des étudiants de Master, notamment sur la méthodologie de la recherche en droit pénal et en criminologie, alors que de telles actions pourraient susciter des vocations ou attirer des candidats au doctorat d'autres universités.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets

Au cours de la période d'évaluation, l'unité n'a pas obtenu de projet de recherche financé et ne semble d'ailleurs pas avoir candidaté. Ce constat est regretté par les experts du comité, tant l'unité dispose du rayonnement et des forces vives nécessaires pour répondre à des appels à projets compétitifs

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Sans objet dans le domaine.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

Les publications individuelles sont importantes et de grande qualité. Les différents membres de l'unité jouissent d'une grande notoriété dans leurs domaines de recherche respectifs et plusieurs d'entre eux siègent dans des comités de rédaction. Les publications sont diffusées dans des supports divers et reconnus. Le comité regrette simplement que les publications en langue étrangère soient peu nombreuses.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

La richesse et la qualité de la production scientifique sont un atout majeur de l'ICP qui est connu aussi et avant tout par les articles, chroniques et ouvrages de ses membres. Toutes les branches du droit pénal (général, spécial, des affaires), la criminologie et de la procédure pénale sont couvertes par l'ensemble des membres qui publient. Incontestablement, la production scientifique de l'unité constitue un apport significatif aux connaissances en droit pénal.

La production scientifique des membres de l'unité est à la fois très riche et de très grande qualité. Les membres de l'ICP publient tous et leurs publications, dans les revues majeures de la discipline, sont nombreuses et régulières. De plus, plusieurs d'entre eux publient des ouvrages de référence dans les collections les plus réputées dans leur discipline. Il en va ainsi, entre autres, des ouvrages «classiques» de procédure pénale, de droit pénal général, de droit pénal international chez Dalloz, mais aussi du manuel Droit pénal spécial, du manuel de criminologie, du manuel de droit pénal des affaires chez LexisNexis, ou encore, par exemple, du manuel de droit pénal général chez Lextenso. Les membres de l'unité couvrent l'intégralité du champ disciplinaire dans toutes les collections de tous les grands éditeurs juridiques.

Certains membres de l'ICP dirigent ou sont dans le comité de lecture des revues les plus connues de droit pénal et sciences criminelles (Recueil Dalloz, AJ pénal, Droit pénal, Gazette du Palais, AJCT, etc.)

Plusieurs doctorants sont également publiants, certains sont même particulièrement actifs et produisent de très nombreux articles de grande qualité, dans les revues juridiques de référence, à comité de lecture.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

La production scientifique de l'unité est en adéquation avec son potentiel de recherche : tous les professeurs et maîtres de conférences participent à la production scientifique, ainsi que quelques jeunes doctorants et des docteurs en droit, à l'issue de leur formation.

Les Professeurs émérites sont également très actifs dans les publications

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

La qualité de l'équipe permet d'écartier tout risque s'agissant de l'intégrité scientifique et de l'éthique.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

L'unité demeure modeste dans sa taille, compte tenu des forces vives, la production scientifique réussit à atteindre un niveau important, qu'il convient de soutenir pour ne pas perdre en visibilité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

Un risque peut être souligné concernant la répartition de la production scientifique entre les membres de l'unité : les professeurs émérites et le nouveau professeur retraité sont ou ont été des piliers majeurs des productions de l'ICP, en raison de leurs très nombreuses publications. La fin potentielle de leur éméritat ou l'arrêt de leurs travaux, en raison de la cessation de leur activité au sein de l'ICP, pourrait conduire à une baisse de la production scientifique.

Par ailleurs, un éventuel et relatif déséquilibre peut être remarqué sur la durée du précédent contrat (toute proportion gardée) entre la production strictement juridique et la criminologie. La nouvelle direction a toutefois commencé à réintroduire de la criminologie dans ses axes de recherche et ses activités, ainsi que l'association d'un chercheur dans cette discipline : des travaux sont annoncés, à proportion de l'activité en criminologie dans l'ICP.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Pour ce qui est de la science ouverte, il semble n'y avoir aucune publication à ce titre, notamment sur HAL, mais les membres de l'unité ont déjà des projets de publication en science ouverte, qui devraient être mis en œuvre lors du prochain contrat.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

De nombreuses thématiques de recherche de l'unité s'inscrivent assez naturellement dans les débats de société. L'unité en tire parfois profit et de diverses manières (collaboration avec des institutions publiques, expertises multiples), mais les actions entreprises pourraient être intensifiées. La capacité de l'unité à inscrire ses activités dans la société n'est pas épuisée en particulier sur le champ de la criminologie. Par ailleurs, une approche plus institutionnelle, dépassant les actions individuelles, pourrait être mise en œuvre.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'équipe actuelle n'est en fonction depuis le 1er septembre 2021 et les actions qui ont été mises en place n'ont pu l'être que sur une période relativement brève, et non sur l'ensemble de la période évaluée.

1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.

En deux ans, l'unité a d'abord noué un partenariat pérenne avec la Chambre criminelle de la Cour de cassation, partenariat qui prévoit un colloque annuel et un cycle de conférences. Dans ce cadre, deux colloques ont déjà été organisés, notamment le colloque portant sur la place du droit de l'Union européenne en droit pénal en juin 2022, dont les actes ont été publiés.

L'unité a également noué des liens forts avec les avocats. Ainsi, dès le mois d'octobre 2021, l'unité a organisé un colloque sur le secret professionnel de l'avocat (colloque ouvert par le Garde des Sceaux). Un membre de l'unité est également membre de l'Institut de droit pénal du Barreau de Paris et a été consulté par le Conseil national des barreaux et le Barreau de Paris dans le cadre de l'élaboration d'une proposition de loi sur la confiance dans l'institution judiciaire, laquelle a été adoptée en partie par le législateur.

L'unité collabore également avec la police judiciaire, et à cette occasion avec des non-juristes comme des médecins, des informaticiens, cette collaboration ayant donné lieu à un cycle de conférences en 2022.

Enfin plusieurs membres de l'unité ont été consultés ou entendus à plusieurs reprises par l'Assemblée nationale et le Sénat dans le cadre de l'élaboration de propositions de loi (responsabilité pénale des élus locaux en 2018, lutte contre les violences sexuelles sur mineurs en 2021). Un autre membre de l'unité a été membre d'un groupe de travail au ministère de l'Économie (pour la transposition de la Directive secrets d'affaires) en 2018. Enfin, un autre membre de l'unité a enfin été consulté par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2020).

Ces diverses participations témoignent incontestablement des nombreuses et fortes interactions avec le monde non académique.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.

L'unité a organisé plusieurs manifestations scientifiques à destination des acteurs du monde culturel, économique et social. Ainsi, le colloque portant sur les infractions sexuelles à l'épreuve du numérique (en novembre 2021) a réuni des universitaires, médecins, avocats, gendarmes, fondateurs de collectifs citoyens. De même, la présentation publique du Code pénitentiaire en octobre 2022 a également permis de réunir des universitaires, des membres de l'administration pénitentiaire, des avocats, des magistrats ainsi que le Secrétaire général du Contrôleur général des lieux de privation de liberté. L'organisation de ce type de manifestations renforce l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Nombre des thèmes de recherche des membres de l'unité intéressent le grand public et peuvent nourrir des débats de société. Pour n'en citer que quelques-uns, on peut évoquer les thérapies de conversion, le droit pénal de crise (à propos du Covid-19), le sexisme, les féminicides, le consentement, l'inceste, les violences sexuelles sur mineur, le terrorisme, le secret, la prostitution, les discriminations, le procès du crash du vol Rio-Paris, la mafia, la présomption d'innocence, le numérique...

Les membres de l'unité interviennent d'ailleurs dans les médias (France Culture, Arte, Huffington Post, Figaro...) pour aborder ces sujets de société.

L'unité dispose enfin d'un site Internet qui lui permet de diffuser les enregistrements des manifestations les plus importantes qu'elle organise. Elle est également présente sur les réseaux sociaux.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Étant donné ses thèmes de recherche, l'unité pourrait intervenir encore davantage dans les débats de société et auprès du grand public. La diffusion des travaux des membres de l'unité à destination du grand public repose avant tout sur des initiatives individuelles et il manque ici une stratégie plus institutionnelle. Les enregistrements des manifestations pourraient enfin être diffusés de manière plus systématique.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

L'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris est un institut centenaire qui a, au cours de la période d'observation, amorcé un changement de trajectoire significatif.

De nombreux éléments, appréciés lors de l'évaluation, témoignent en effet d'une volonté résolue de la nouvelle direction de renforcer la place de la recherche en criminologie, d'ouvrir les projets scientifiques vers une dimension européenne ou internationale, d'associer plus étroitement l'ensemble des membres de l'unité à la politique de la recherche et à la gouvernance de l'unité. Dans la même logique, les nouveaux partenariats conclus avec le monde non académique et la réactivation d'anciens partenariats traduisent la volonté de la direction de valoriser la production scientifique de l'unité dans la société. La direction annonce en ce sens l'obtention d'un contrat de recherche en collaboration avec la juridiction interrégionale spécialisée de Paris et financé par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca).

Ces évolutions déjà réalisées et ce mouvement amorcé permettent de considérer que de nombreuses recommandations sont en voie d'être mises en œuvre, ou le seront prochainement. Le comité recommande donc à la direction de l'unité de poursuivre ces projets et d'intensifier ce mouvement, d'autant plus qu'elle est très unanimement soutenue par les membres de l'unité, traduisant ici une très forte cohésion.

La production scientifique de l'unité est riche et de grande qualité, à l'image des membres qui la composent, experts reconnus dans leurs domaines respectifs. La direction pourrait toutefois soutenir les initiatives qui permettraient d'internationaliser certaines recherches, soit par des projets de publication en langue étrangère, soit par le soutien à la mobilité des membres de l'unité. On peut enfin regretter que cette production scientifique soit essentiellement une production individuelle : si ce n'est la co-organisation de colloques ou de manifestations scientifiques, il n'y a pas à proprement parler de recherche collective. Il faut ici indiquer qu'au-delà de l'unité concernée, la recherche en droit est avant tout une recherche individuelle, mais de nombreuses voies existent désormais pour soutenir la recherche collective. La direction pourrait explorer ces projets de recherche en équipe, afin que l'unité prenne tout son sens, à l'instar de l'organisation du colloque du centenaire. Ce fait marquant de l'unité peut être un acte (re) fondateur : en rassemblant l'ensemble des membres de l'unité et aboutissant à une publication collective, il révèle que la recherche collective de l'ICP est en développement, comme le démontre aussi la fréquence des réunions, tout comme le fait que chacun se sente écouté et soutenu dans ses projets.

Enfin, pour ce qui est de l'encadrement de la recherche, la mise en œuvre des comités de suivi pour les doctorants est opportune et la proximité des lieux de travail qui leur sont accessibles avec ceux des enseignants-chercheurs est propice à l'émulation et aux échanges. Il reste encore à associer plus encore les doctorants aux recherches conduites au sein de l'unité, d'autant que certains des doctorants ont déjà une activité de publication. On peut regretter par ailleurs, et pour terminer, qu'au cours de la période d'observation, aucune HDR n'ait été soutenue, mais la direction de l'unité indique que des HDR seront prochainement soutenues (l'obtention de congés recherche pourrait faciliter la réalisation de celles-ci), ce qui confirme la nouvelle trajectoire adoptée et l'appréciation résolument positive du comité.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Afin de soutenir le rayonnement de l'unité et au regard du nombre limité de ses membres (neuf), le comité recommande à l'unité de recherche de poursuivre ses démarches de co-organisation de manifestations scientifiques ou de conduite de projets scientifiques en partenariat avec d'autres unités de recherche, voire d'autres établissements.

Par ailleurs, l'unité pourrait développer et stabiliser ses ressources propres, afin de disposer de moyens d'action plus importants, notamment au service de sa stratégie visant à augmenter le nombre et le rayonnement de ses manifestations scientifiques.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Afin de renforcer la visibilité internationale de l'unité, le comité recommande à l'unité de recherche de mener une politique incitative, en encourageant les publications en langue étrangère et en soutenant les mobilités internationales des membres de l'unité.

Par ailleurs, afin de renforcer sa politique d'accueil des personnels, le comité recommande de mettre en place des moments d'échange sur les problèmes méthodologiques que peuvent rencontrer les doctorants en cours de parcours, mais aussi de prévoir au sein de l'équipe un chargé de mission ou référent « doctorants » afin de renforcer la place de ces derniers dans la recherche de l'unité. Le comité d'experts recommande également de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à développer l'accueil des chercheurs étrangers.

Enfin, compte tenu du rayonnement scientifique individuel des membres de l'unité de recherche et afin de renforcer son rayonnement scientifique collectif, le comité recommande à la direction d'inciter les membres au dépôt de réponses à des appels à projets, notamment nationaux (IERDJ, ANR), et d'y associer les doctorants afin de développer la culture de la recherche collective. De tels projets permettraient de conduire des recherches collectives, qui seraient de nouveaux éléments fédérateurs et qui renforceraient l'attractivité de l'unité.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le comité recommande à l'unité de recherche de développer les publications en langue étrangère et de veiller à maintenir un haut niveau de publication, soutenu au cours de la période de référence par la participation de professeurs émérites ou ayant quitté l'unité de recherche.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Le comité recommande à l'unité de diversifier les occasions de s'adresser au monde non académique (notamment par des podcasts, une meilleure visibilité des enregistrements de manifestations qu'elle organise, la participation à des collectifs citoyens, la rencontre avec des élèves). Dans les débats de société actuels, le droit de façon générale peine à se faire entendre, sa logique n'est pas toujours comprise et l'expertise des membres de l'unité pourrait contribuer à éclairer et apaiser nombre de questions sociales.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 02 février 2024 à 9 h

Fin : 02 février 2024 à 16 h 15

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS



Agenda des entretiens du vendredi 2 février 2024

Visioconférence

Unité de recherche : Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP) —
Université Paris 2

Vendredi 2 février 2024

8 h 45 - 9 h	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
9 h - 9 h 15	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
9 h 15 - 9 h 45	Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité
9 h 45 - 11 h	Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés, les émérites, les doctorants. 9 h 45-10 h : exposé liminaire par la direction de l'unité (ne pas revenir sur le bilan, mais apporter des éléments d'information neufs par rapport au dossier d'autoévaluation, par exemple sur l'actualité de l'équipe, etc.). 10h-11h : discussion à partir des questions du comité
11 h -11 h 15	Pause
11 h 15 -12 h	Entretien à huis-clos avec le Vice-Président de la Commission de la Recherche
12 h - 12 h 15	Réunion du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
13 h 30 -14 h 00	Entretien à huis-clos avec les personnels d'appui à la recherche (PAR)
14 h -15 h 00	Entretien à huis clos avec les enseignants-chercheurs statutaires
15 h - 15 h 30	Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants
15 h 30 -15 h 45	Pause
15 h 45 -16 h 15	Entretien à huis clos avec la direction de l'unité
16 h 15 -17 h 30	Réunion à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique` Second <i>debriefing</i> du comité. Préparation du rapport d'évaluation.

NB : surligné en gris : visioconférences à charge de l'Hcéres

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 25 mars 2024

Observations sur le rapport d'évaluation :

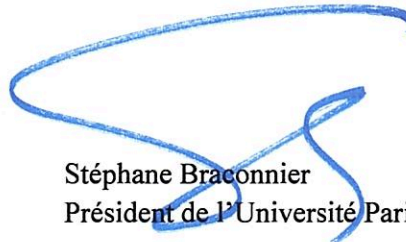
DER-PUR250024549 - ICP - Institut de criminologies et de droit pénal de Paris

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de l'Institut de criminologies et de droit pénal de Paris (ICP) qui s'est déroulée le 2 février 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 8 mars 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de Monsieur le Professeur Didier Rebut.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)